
Rapport de Barère, au nom du comité de salut public, sur les nouvelles victoires remportées par les armées de la République, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Rapport de Barère, au nom du comité de salut public, sur les nouvelles victoires remportées par les armées de la République, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 462-464;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27158_t1_0462_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

42

Les vétérans de la maison nationale des Invalides viennent en masse exprimer à la Convention nationale leurs sentiments de reconnaissance pour ses travaux, et les soins particuliers qu'elle a pris pour leur bonheur (1).

L'ORATEUR : Législateurs,

« Les vétérans de la Maison nationale des Invalides, pénétrés des sentiments d'admiration que leur inspire la grandeur de vos puissants génies et de l'éclat de vos lumières qui sont le flambeau de l'univers, du sein de leur azile, ils se transportent dedans cette enceinte pour vous témoigner le feu de la joie qu'ils ressentent. Vos vertus ont embrasé leur âme de respect et de reconnaissance envers vous, pères de la patrie. Vous avez déshonoré le sot orgueil sous vos pas en marchant au temple de la vertu et nous, vétérans, nous avons le bonheur d'être régénérés dans la Maison nationale, par vos bienfaits et vos lumières protectrices de l'humanité; vous avez chassé de cette maison le despotisme sous lequel les vieillards ont gémi si longtemps. Pères de la patrie, recevez de notre reconnaissance les vœux et le plus ardent amour que des anciens guerriers puissent vous offrir. Nous n'avons point d'expression pour vous le témoigner, mais recevez les sentiments de nos cœurs » (2).

(Applaudissements.)

Mention honorable, insertion au bulletin.

43

Les citoyens de la section Bonne-Nouvelle, en sortant du temple consacré à l'Être suprême auquel ils ont adressé leurs vœux, pour qu'il protège les peuples contre leurs ennemis, viennent applaudir aux principes consacrés dans le rapport et le décret du 18 floréal (3).

L'ORATEUR : Législateurs,

Vous voyez dans votre sein les fidèles observateurs de vos décrets. Les citoyens de la section de Bonne Nouvelle sortent du temple consacré à l'Être suprême, auquel ils viennent d'adresser leurs vœux pour qu'il protège les peuples contre leurs ennemis. La lecture de la loi du 18 de ce mois et du rapport qui l'a précédé, ont imprimé dans nos âmes une reconnaissance que nous nous empressons de venir manifester dans le temple des loix. Nous venons aussi y déclarer solennellement que notre précédente profession de foi, appuyée sur la Raison, n'est fondée que sur la conviction intime, que nul être raisonnable ne peut méconnaître la Divinité, que la pratique des vertus est le seul encens qu'elle daigne recevoir et que la religieuse observance des loix est la

(1) P.V., XXXVII, 312. Bⁱⁿ, 3 prair.; *Débats*, n° 607, p. 431; *J. Sablier*, n° 1328; *M.U.*, XL, 15; *J. Paris*, n° 505; *J. Perlet*, n° 605; *J. Fr.*, n° 603.

(2) C 303, pl. 1114, p. 18; signé HERBAULT (*ma^t des logis*).

(3) P.V., XXXVII, 312.

base sacrée de tout ordre social et par conséquent du bonheur des humains.

C'est ainsi donc, représentants du peuple, qu'en proclamant l'existence de l'Être suprême, vous avez exprimé un sentiment dont nous n'avons jamais cessé d'être pénétrés, et c'est ainsi qu'en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour, en déclarant la reconnaissance de l'immortalité de l'âme, vous avez rappelé à notre souvenir le sentiment sublime du philosophe Lafontaine, exprimé dans ces deux vers, lorsqu'il parle du mépris des grandeurs, des richesses, et de la fin de l'homme vertueux; « Approche-t-il du but ? » dit ce grand homme; « quitte-t-il ce séjour
Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau [jour]. »

N'est-ce pas désigner d'une manière consolante l'immortalité de l'âme et donner à l'homme vertueux l'espoir d'un avenir heureux ?

Républicains en renversant le trône, vous avez rendu l'homme à sa dignité en brisant les idoles vous l'avez rendu à la lumière, vous êtes les régénérateurs du genre humain et les siècles futurs béniront vos travaux.

Déjà les peuples habitant les contrées les plus éloignées sont étonnés des progrès de notre glorieuse Révolution, tous à l'envie s'efforcent de briser leurs chaînes, leurs premiers efforts font pâlir les tyrans qui les gouvernent et bientôt l'empire du fanatisme va partout s'écrouler avec eux.

La France, sous ses rois ne comptait que des crimes. La France libre, ne veut plus compter que des vertus et servir d'exemple à l'univers » (1).

(Applaudissements.)

Le PRESIDENT répond : S'il étoit possible de comparer à l'Être suprême quelque chose de matériel, même ce que la nature offre de plus important, on pourroit dire que la Divinité est le soleil de l'univers moral, le foyer où réside tout ce que cet univers offre de grand, de pur, d'auguste; la vérité, le génie, le bonheur sont en lui-même; chaque pensée sublime est un de ses rayons, chaque sentiment d'amour pour l'humanité est une émanation de sa substance. Il n'appartient qu'à lui de se connaître et de se définir. Il est du devoir de tous de le reconnaître et de placer en lui l'espoir de sa félicité (2).

La Convention nationale décrète la mention honorable de leur adresse et l'insertion au bulletin, ainsi que de la réponse du président (3).

44

Un membre [BARERE], au nom du Comité de salut public, annonce de nouvelles victoires remportées par les armées de la République.

(1) C 303, pl. 1114, p. 19, signé MOLLARD (*présid.*), THIBON.

(2) *J. Mont.*, n° 24.

(3) P.V., XXXVII, 312. Reproduit dans Bⁱⁿ, 30 flor. (suppl.); mention dans *M.U.*, XL, 15; *J. Sablier*, n° 1329; *J. Perlet*, n° 605; *Rép.*, n° 151; *C. Eg.*, n° 640; *Audit. nat.*, n° 604; *Feuille Rép.*, n° 321.

8 nouvelles prises faites sur les ennemis et richement chargées sont entrées dans les ports de Rochefort, l'Orient et Calais.

Les Piémontais du nombre de 7 à 8 000 hommes, écrit le citoyen Dumerbion, général en chef de l'armée d'Italie, dans son rapport du 19 floréal, de nuit, ont été complètement battus et chassés de Tende; on leur a fait plus de 200 prisonniers et pris beaucoup de munition dans cette chasse qui a coûté beaucoup de monde à l'ennemi; l'armée républicaine a eu 5 à 6 hommes tués, et une vingtaine blessés, la plupart légèrement.

Le citoyen Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées-orientales, annonce par sa lettre du 18 floréal, datée de la Montagne de Las-d'aine, qui maîtrise Collioure et Port-Vendres, que la flotille de Castagnère, retenue par les vents contraires, est arrivée devant ces ports cernés par nos troupes; que l'ennemi commençoit déjà leur évacuation, et qu'il a été chassé d'Arles, Prats-de-Mollo et Saint-Laurent-de-Cerda (1).

Ces nouvelles seront insérées au bulletin (2).

BARERE: Citoyens, c'est en présence des citoyens que le droit de pétition rassemble ici; c'est surtout en présence des doyens des armées, de ces respectables débris de la victoire, de ces militaires épargnés dans le sort des combats, qu'il convient de publier les nouvelles militaires.

Nos frégates continuent d'approvisionner la République en bleds, en épiceries, en toile, en beurre, en salaisons, en charbon de terre, en fer et en bois de construction. Il y a sept à huit prises entrées dans nos ports les jours derniers. Les dernières prises peuvent servir à l'habillement et au campement des soldats de la liberté. Les belles manufactures anglaises nous ont envoyé, par les soins de l'avisso *le Sans-culotte*, pour 1.600,000 l. de draps, et pour 600,000 liv. de toile.

COURRIER DU 20 FLORÉAL

Prise entrée au port de Lorient.

» Une galiote de 150 tonneaux, chargée de cuivre en lingots, toile, cacao et autres marchandises, pour l'Espagne, prise par la frégate *la Fidelle*.

COURRIER DU 27 FLORÉAL

Prise entrée à Calais.

» Un navire hollandais de 170 tonneaux, expédié d'Amsterdam pour Cadix, avec un chargement de 118 caisses de fromage, 158 boucauts de vivres, 232 sacs de bled, 20 barils de lard, 100 bûches de bois de teinture, 14 barils de merceries et épiceries, 157 caisses, 4 balles et

100 paquets de marchandises, 2 caisses de canelle, 88 tines de beurre et 30 paquets de poisson salé, pris par le cutter *le Succès*.

Prises entrées à Lorient.

» Un navire anglais *les trois Frères de Londres*, chargé de 100 tonneaux de charbon de terre, pris par la corvette *le Chéri*.

» Un navire chargé de fer, planches et autres marchandises, pris par la même.

COURRIER DU 29 FLORÉAL

Prises entrées à Rochefort.

Le navire anglais *le Finden*, capitaine James, chargé de draps, dont la cargaison est estimée 1 million 600,000 liv.

Un bâtiment chargé de toiles, allant à Bilbao, estimé 600 000 liv.; tous deux pris par l'avisso *le Sans-Culottes*.

Prises entrées à Lorient.

Un navire anglais, chargé de charbon de terre, pris par les corvettes *la Fraternité* et *le Chéri*.

Un bâtiment chargé de fer, planches et harrengs salés, pris par les mêmes. (Vifs applaudissements.)

BARERE poursuit: Quant aux armées, c'est toujours des Pyrénées et des Alpes que nous entendons les chants de victoire. L'armée d'Italie et celle des Pyrénées-Occidentales ne cessent d'exciter par leur exemple les autres armées de la République, qui doivent aussi des victoires au peuple français. Les soldats vainqueurs à Ormea et devant Collioure apprennent tous les jours à leurs frères d'armes répandus sur les frontières que ce n'est pas au nombre et à la masse des armées qu'est dû le succès militaire, mais à l'audace et au courage qui exécute les coups hardis et vigoureux avec lesquels on bâti de grandes Républiques. (On applaudit.)

Le Comité m'a chargé de vous donner lecture des lettres suivantes :

[*Le général en chef prov. de l'A. d'Italie; Nice 19 flor. II.*]

« Depuis la prise de Saorgio, les Piémontais postés, sur les hauteurs qui dominent l'embranchement du chemin de la Briga avec celui de Tende, sembloient déjà vouloir intercepter notre communication; en conséquence, le 18 floréal les généraux Macquart et Masséna les attaquèrent dans cette position sur 3 colonnes.

Le succès a répondu à leur bonne disposition. L'ennemi, fort de 7 à 8,000 hommes, n'a pas tenu longtemps contre l'ardeur des républicains; il a été battu à plate couture et chassé au-delà du village de Tende que nos troupes occupent actuellement. Il avoit déjà fait évacuer ses subsistances, et nous a laissé ses fourrages. Atteint de près par notre artillerie, il a dû perdre beaucoup de monde dans sa retraite précipitée; la terreur est chez lui à l'ordre du jour. Le tyran couronné tremble au milieu de ses esclaves épouvantés. On leur a fait 200 prisonniers, dont plusieurs officiers de grade supérieur et qui, de leur propre aveu, assurent

(1) Saint-Laurent-de-Cerda, et non Cedra.

(2) P.V., XXXVII, 312. B^m, 30 flor.; *J. Mont.*, n° 25; *Ann. patr.*, DIV et DV; *J. Lois*, n° 599; *J. Sablier*, n° 1328; *C. Eg.*, nos 640 et 641; *J. Paris*, nos 505 et 506; *Mess. soir.*, n° 640; *M.U.*, XL, 15; *Audit. nat.*, n° 604; *Rép.*, n° 151; *J. Univ.*, n° 1638; *Feuille Rép.*, n° 321; *Ann. R.F.*, n° 172; *J. Perlet*, n° 605; *S.-Culottes*, n° 459; *J. Fr.*, n° 603; *C. Eg.*, n° 641; *J. Univ.*, n° 1639.

qu'ils étoient au nombre de 7 à 8,000. Ils ont donné à connoître qu'ils sont dans le dessein de ne s'arrêter au col de Tende que le temps nécessaire pour protéger l'évacuation de leurs magasins, et qu'ils passeront ensuite en Piémont. On prend des mesures pour ne pas leur laisser ce temps.

Ils nous ont abandonné beaucoup de munitions de guerre, et nos braves frères d'armes, dont le courage inébranlable s'accroît en raison des obstacles, s'apprentent à ne pas leur laisser le temps de respirer.

Dans cette chasse, qui a coûté cher aux ennemis, nous n'avons eu que 5 ou 6 tués, et une vingtaine de blessés, la plupart légèrement; outre les 200 prisonniers qu'on leur a fait, il nous est arrivé grand nombre de déserteurs.

Forcés à une cruelle surveillance, ils sont aussi occupés à retenir les troupes mercenaires qu'ils sudoient, qu'à se défendre contre les républicains qui les poursuivent avec une ardeur au-dessus de tout éloge. Les monts escarpés, les neiges dont ils sont couverts les hauteurs aujourd'hui inaccessibles, rien ne les arrête; tout paroît s'aplanir devant eux et les plaines de Piémont vont bientôt être témoins de la valeur et de l'énergie des hommes libres contre les tyrans odieux de la terre.»

DUMERBION.

[*Le général en chef de l'A. des Pyrénées-Orientales, au C. de S.P.; Au quartier général, sur la montagne de Las-Daines qui maîtrise Collioure et Port-Vendres; 18 flor. II*].

« Citoyens représentans,

Enfin Castagniet, avec sa flottille, est devant Collioure et Port-Vendres; il est arrivé un peu tard, et nous ne devons de reproches qu'aux vents contraires. Au moment où nous avons cerné l'ennemi, par un demi-cercle très-resserré sur les montagnes qui l'avoisinent, il a fait évacuer par mer ses effets les plus précieux, les prêtres, les moines et les émigrés les plus pressés de s'en aller. S'ils avoient eu assez d'embarcations dans les ports de Collioure et de Port-Vendres, il n'y auroit plus personne devant nous; mais nous avons encore 4 à 5,000 hommes à réduire dans les divers postes qu'il occupe. Notre artillerie est heureusement débarquée aux Anses Pantilles; elle sera placée dans la journée, et demain elle fera connoître ses dernières raisons au fort Saint-Elme. Je vous ai déjà mandé avoir envoyé le général Auger au commandant la droite de cette armée, pour chasser l'ennemi d'Arles, Prats-de-Mollo et Saint-Laurent-de-Cerda: cette expédition a parfaitement réussi. Il n'existe pas un seul Espagnol dans toute cette partie.

» J'ai ordonné au général Perignon, commandant le centre de cette armée, de s'emparer, aux environs de Bellegarde, de toutes les positions qui peuvent nuire à l'ennemi dans la défense de cette place.

» Le représentant du peuple partage avec moi, sur la montagne, la froide cahute où nous faisons le bivouac avec nos frères d'armes. Milhaud s'est embarqué sur la flottille avec Castagnier; ils partagent, comme vous le voyez,

la terre et la mer; rien n'égale le zèle et le dévouement de ces deux représentans; le peuple ne pouvoit faire un meilleur choix pour confier ses intérêts. S. et F. » (1).

DUGOMMIER.

Ces nouvelles ont été vivement applaudies.

45

Le même membre [BARERE] fait, au nom du Comité de salut public, un rapport sur les commissaires et adjoints des commissions créées le 12 germinal (2).

BARERE: Le Comité a cherché les hommes les plus capables et les plus patriotes, car c'est là la principale base de ses choix, pour compléter les commissions exécutives; et voici le décret qu'il m'a chargé de vous proposer [adopté] (3).

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, nomme pour compléter les nominations des commissaires et des adjoints, des commissions exécutives, décrétées le 12 germinal, les citoyens dans l'ordre suivant :

« Art I. Le citoyen Pilles, nommé, par le décret du 19 germinal, adjoint de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, remplira les fonctions de commissaire en cette partie. Le citoyen Boulai remplira les fonctions d'adjoint.

« Art. II. Le citoyen Vanieville remplira les fonctions de commissaire des revenus nationaux, et le citoyen Rochet celles d'adjoint à la même commission.

« Art. III. Le citoyen Fourcade remplira les fonctions d'adjoint à la commission de l'instruction publique; le citoyen Mathon celles d'adjoint à la commission des transports, postes et messageries: le citoyen Rolland, commissaire de la commission des secours publics, remplira les fonctions d'adjoint à cette commission; le citoyen Roudalet remplacera le citoyen Fleuriot dans les fonctions de commissaire de la commission des travaux publics; et le citoyen Campagne sera adjoint à la commission des armes, poudres et mines » (4).

46

Les citoyens qui composent la Société populaire de la section de la République annoncent qu'ils ne se réuniront plus qu'en assemblée générale de section pour y donner l'exemple de

(1) *Débats*, n° 607, p. 431; *Mon.*, XX, 510.

(2) *P.V.*, XXXVII, 313.

(3) *Débats*, n° 607, p. 434.

(4) *P.V.*, XXXVII, 313. Minute de la main de Barère (C 301, pl. 1074, p. 39). Décret n° 9211. Re-produit dans *Bⁱⁿ*, 30 flor.; *J. Paris*, n° 506; *J. Matin*, n° 700; *Mon.*, XX, 508; *M.U.*, XL, 24; *J. Sablier*, n° 1329; *C. Eg.*, n° 641; mention dans *J. Perlet*, n° 605; *J. Mont.*, n° 25; *Ann. R.F.*, n° 173; *J. Fr.*, n° 604; *S. Culottes*, n° 460; *C. Eg.*, n° 641; *J. Perlet*, n° 606; *J. Fr.*, n° 604.